

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022 À 16 H 00

Rapport N° 59
CONTRAT DE VILLE- PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril 2022, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Éric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Cyril CINEUX, Christophe BERTUCAT pouvoir à Christine DULAC ROUGERIE, Magali GALLAIS pouvoir à Sylviane TARDIEU, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Estelle BRUANT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Wendy LAFAYE pouvoir à Pierre SABATIER, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL

Mme Catherine PINET-TALLON arrive pendant le diaporama de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Mme Géraldine BASTIEN).

M. Alexis BLONDEAU arrive pendant le diaporama de la question n°2.

M. Eric FAIDY quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Alexis BLONDEAU.

M. Samir EL BAKKALI quitte la séance avant le vote de la question n°24 et donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL.

Rapport N° 59
CONTRAT DE VILLE- PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE

Par délibération du Conseil Municipal du 11 février 2022, le Conseil municipal a approuvé le soutien financier des projets présentés au titre de la programmation 2022 du Contrat de Ville.

Le montant alloué au Budget Primitif est de 608 500 €, soit la même somme qu'en 2021 et 118 projets ont été approuvés pour un montant total de subventions accordées de 606 400 €.

Les dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'appel à projet 2022 ont fait l'objet d'une étude partagée entre les services de la Ville, permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champ de chaque direction), et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun. Enfin, l'instruction de ces demandes de subvention a été conduite de manière concertée en interne de la Ville avec les différents Adjointes concernés.

Parallèlement, l'instruction a été conduite en externe avec les services de l'État, de la Métropole et du Conseil Départemental, notamment à travers la mise en place de comités thématiques qui ont permis une étude collégiale des dossiers. Cette démarche a permis la formulation d'un avis technique consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité.

Comme indiqué lors du Conseil Municipal du 11 février dernier, une action a nécessité une instruction complémentaire plus approfondie.

Ainsi, à l'issue de cette instruction, un projet est soumis au vote du Conseil Municipal pour un montant total de subvention envisagée de 2 100 €. La présentation synthétique du dossier est jointe en annexe. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le soutien du projet présenté au titre de la programmation 2022 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant de subvention à verser au porteur de projet retenu, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le versement, en temps utile, de cette subvention au porteur de projet concerné.

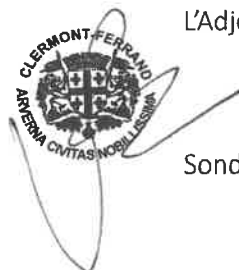
| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 47 | = | 48 Conseillers Présents | + | 7 Représentés | - | 8 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 0 | = | Pour : 47 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Ne prennent pas part au vote de la question n°59 : Alexis BLONDEAU, Christophe BERTUCAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Yannick VIGIGNOL, Christine DULAC ROUGERIE, Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD et Samir EL BAKKALI

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 AVR. 2022

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Sondès EL HAFIDHI

Programmation complémentaire Contrat de Ville 2022 – Ville de Clermont-Ferrand

| Thématique Sport | | | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------------|------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| 1 projet – 2 100 € | | | | | | | | | |
| Porteur de l'action | Intitulé du Projet | Description rapide de l'action | Action Nouvelle Reconnue | Quartiers ciblés | Publics ciblés | Coût prévisionnel de l'action | Subvention ville 2021 | Subvention ville sollicitée | Subvention ville 2022 |
| Office Municipal du Sport de Clermont-Ferrand (OMS) | "Osons bouger à" Clermont-Ferrand en relation avec le Centre social Sud | Il s'agit de rendre accessible la pratique d'activités physiques ou sportives à des femmes en difficultés financières, sociales et familiales. S'inscrivant dans le cadre du programme fédéral "Elle en Sport" et initié par le Comité Départemental des Offices Municipaux du Sport du 63, l'action "Osons bouger à" est mise en oeuvre à Clermont par l'OMS. En 2022, le programme sera prévu sur 3 créneaux répartis sur 2 maisons de quartier (Saint-Jacques et Fontaine du Bac). Des créneaux de 2 heures d'activités seront proposés et encadrés par une éducatrice en Activités Physiques Adaptées. Enfin, le groupe seront composés de 20 personnes maximum. | N | Territoire sud | Les femmes | 12 000 € | | 6 000 € | 2 100 € |